

Initiatives ministérielles

autre pays industrialisé et que ce projet de loi marque pratiquement la fin de cet état de fait, parce que nous laissons désormais carte blanche aux multinationales.

Elle a aussi parlé de certaines des promesses que les sociétés pharmaceutiques avaient faites et qu'elles ont réalisées. Elle écrit, par exemple: «Elles ont accru la recherche au Canada, mais surtout dans le domaine des essais cliniques visant à vérifier les effets secondaires de médicaments mis au point ailleurs. Elles ne font pas de la recherche pure qui consisterait, par exemple, à trouver un remède au SIDA. Ces sociétés ont en outre créé près de 1 300 emplois, mais la plupart étaient dans le domaine de la vente et de la mise en marché, et non en recherche.»

• (1600)

C'est l'une des choses qui me préoccupent dans ce projet de loi. J'en ai parlé à quelques députés d'en face au cours des deux dernières semaines. Depuis quelques années, j'ai vu maintes fois des représentants de sociétés venir à Ottawa pour exercer des pressions auprès des députés afin qu'ils adoptent un projet de loi. En échange, ils promettent de créer des emplois. C'est ainsi que nous nous laissons souvent persuader d'appuyer un projet de loi parce que nous voulons tellement favoriser toute mesure de création d'emplois, surtout lorsqu'il est question de créer des emplois qui exigent de grandes compétences, qui sont du domaine de la haute technologie ou qui sont directement liés à la recherche.

Ce qui me préoccupe dans ce projet de loi en particulier, et bon nombre de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre en ont parlé également, c'est que les sociétés en question ne sont pas tenues de rendre des comptes précis et de prouver qu'elles ont effectivement créé ces emplois ou non. Il est arrivé souvent dans le secteur manufacturier que des multinationales étrangères viennent négocier notre appui en s'engageant à créer des emplois et qu'elles ne respectent tout simplement pas leur engagement.

J'ai vu des cas où nous nous sommes rendus en personne dans une région donnée pour aller vérifier si des emplois spécialisés ou dans des domaines de technologie de pointe avaient été créés tel que promis et où nous avons constaté que ces emplois étaient inexistantes. Très souvent, nous n'avons fait que créer des entrepôts. Quand nous analysons ce qui se passe depuis un certain temps, dans ce cas-ci avec les fabricants de produits pharmaceutiques, nous constatons qu'ils n'ont pas créé tous les emplois importants qu'ils avaient promis de créer.

Comme le dit cet article, aujourd'hui, on retrouve nombre de ces emplois dans le secteur des ventes et de la commercialisation, ce qui, au départ, n'était pas ce que nous recherchions. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons tant appuyé, de ce côté-ci de la Chambre, les fabricants de médicaments génériques. Ces personnes sont parvenues à créer une autre qualité d'emploi, des emplois demandant plus de compétences. Elles ont réussi à créer un tout nouveau secteur dans notre économie.

Quand il se produit un ralentissement quelconque de l'économie, quand des sociétés réduisent leurs dépenses ou encore, avec le nouveau système mondial que l'on est en train d'instaurer, quand le siège social d'une compagnie décide, comme ça, tout bonnement, de fermer une succursale en particulier, dans une partie donnée du monde, nous n'avons absolument pas droit de parole et nous n'avons aucune protection. Rien ne nous garantit que ces emplois resteront au Canada.

Nous avons cédé quelque chose de tout à fait unique et précieux. Je suis sûr que le gouvernement est en train de faire une erreur. Le lobbying qui a entouré cette mesure législative est une des raisons qui nous amènent à revoir tout le système de lobbying de cette ville et de ce pays. Cela rend presque les députés inutiles. Cela ne vaut pas seulement pour le projet de loi C-91, mais pour bien d'autres mesures législatives.

Je demande instamment au gouvernement, dans le peu de temps qu'il reste, d'introduire un système de garantie afin de veiller à ce que les promesses d'emplois faites par ces fabricants de produits pharmaceutiques ne soient pas des promesses en l'air, mais des promesses concrètes.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi faire quelques observations au sujet du projet de loi C-91 dont nous débattons ici aujourd'hui.

Je constate avec intérêt que le député de Broadview—Greenwood a conclu ses quelques observations en parlant des lobbyistes. Je veux, en fait, aborder ce sujet à la fin de mes observations sur le projet de loi C-91 parce que je pense qu'il a soulevé un aspect très intéressant de ce qui se passe ici à Ottawa en ce qui concerne les projets de loi, la politique et, en fait, quelquefois les contrats. Je peux lui dire que le comité que j'ai présidé a été chargé de cette responsabilité. Aussi, j'en parlerai un petit peu plus tard.

J'éprouve certaines réserves au sujet du projet de loi C-91. Ce n'est pas un secret à la Chambre parce que j'en ai parlé dans le passé et que je veux à nouveau aujourd'hui présenter mon point de vue à la Chambre d'une manière aussi réfléchie et concise que possible.